La FORCE de l'INDEPENDANCE
SNICA FO
Syndicat National des Inspecteurs Cadres et Administratifs Force Ouvrière
Permis de conduire et Sécurité Routière
46 rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS Tél : 01.45.31.07.32 – Fax : 01.45.30.39.80
Courriel : snica.fo@gmail.com – Site internet : www.snica-fo.org

Paris, le 10 décembre 2013.

Manuel VALLS
Ministre de l'Intérieur

Référence : PM/TK/152/13
Objet : Levée du préavis de grève

Monsieur le Ministre,

Le SNICA-FO, syndicat majoritaire des inspecteurs et délégués du permis de conduire et de la sécurité routière, a déposé un préavis de grève illimitée à compter du 28 novembre 2013, afin notamment de contrer les objectifs inscrits au PLF 2014 en termes de réduction de nos effectifs et de formaliser les conditions générales du transfert des agents vers le ministère de l'intérieur.

Les éléments qui nous ont été transmis lors de l'audience du 09 décembre 2013 ainsi que les discussions qui ont suivi avec vos services dans la soirée, ont permis la production d'un protocole de sortie de grève de nature à répondre à nos revendications. Je suis donc en mesure de lever, aujourd'hui, le préavis de grève déposé le 20 novembre dernier.

Nous prenons note de l'attachement du ministère de l'intérieur au principe du service public des examens du permis de conduire.
Le souci constant que nous avons pour l'intérêt général et les valeurs de la République excluant de facto toute intention de privatisation de nos missions, nous souscrivons pleinement à cette annonce. En outre, les compétences techniques particulières et reconnues des IPCSR et DPCSR empêchent que ne soient confiées, même provisoirement et même à d'autres agents fonctionnaires, les missions dévolues à nos corps.

Par ailleurs, soucieux de l'efficacité de notre service public, pour peu que le débat relatif aux délais d'attente à l'examen du permis de conduire soit abordé avec toute l'objectivité requise et en dehors de toute polémique contre-productive, le SNICA-FO réaffirme son intention de contribuer de façon constructive au groupe de travail présidé par Madame Florence Gilbert.

La révision du programme 207 du PLF 2014 sur la partie relative aux effectifs, que nous avons obtenue suite au mouvement social, constituait un préalable indispensable à toutes discussions.
Quoique de notre point de vue encore insuffisant, même s'il est à souligner dans le contexte de politique d'austérité que subit la fonction publique, l'effort consenti sur ce chapitre après dix jours de lutte, laisse augurer une orientation que nous ne pouvons que cautionner : le recrutement d'IPCSR et DPCSR en nombre suffisant afin d'assurer l'ensemble de leurs missions dans des conditions satisfaisantes.

SNICA FO

Le SNICA-FO se félicite de votre engagement à défendre le caractère prioritaire de la politique d'éducation routière lors de la préparation prochaine du budget triennal pour 2015-2017. Nous en suivrons la traduction concrète lors de la publication des projets de lois de finances à venir.

Concernant le maintien des droits et acquis des agents, le SNICA-FO prend acte, suite à ce mouvement, de la transcription en termes réglementaires des dispositions nous régissant. Plus spécifiquement, la concrétisation et la formalisation des conditions relatives à l'organisation du travail, tout comme celles ayant trait aux temps et frais de déplacement sont de nature à rassurer les agents.

Compte tenu de l'ensemble des spécificités de nos corps, il est apparu opportun au SNICA-FO de demander à la DRH du ministère, la mise en place d'un comité de suivi de l'intégration de nos corps au MI, afin que soient recensées et traitées les inévitables difficultés qui surgiront suite à l'entrée en vigueur des décrets portant le transfert de gestion.
Il convient dans l'intérêt de chacune des parties, que les modalités de ce suivi soient définies dans les meilleurs délais.

Enfin, alors que *« le principe d'un relèvement du plafond actuel est d'ores et déjà acquis »,* le SNICA-FO note l'engagement du ministère de l'intérieur à ouvrir rapidement une concertation sur la revalorisation du régime indemnitaire des IPCSR et des DPCSR, et d'aboutir sur le sujet dès le début de l'année 2014.
La prise en compte des particularités liées à nos missions et nos conditions de travail et de l'investissement sans faille des inspecteurs et délégués, qui se traduit notamment par des dépassements quotidiens de leur temps de travail, doit présider à l'esprit de ces travaux.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

signé

Pascale MASET
Secrétaire Générale

Copie : Didier LALLEMENT, Préfet, Secrétaire Général du MI

SNICA FO